



Un syndicat d'action

et pas de salon

Compte rendu du CT du 15 juin 2022

Présent pour la CGT : Diarra S

Déclaration liminaire:

Depuis de nombreuses années, depuis de nombreuses instances, comités, groupes de travail et réunions diverses, et lors de nos différentes réunions sur l'égalité femmes / hommes, sur la parentalité, notre syndicat, la CGT des agents du SDMIS vous demande d'éviter de programmer des instances, comités, groupes de travail et réunions diverses le mercredi, car c'est un jour particulier pour les parents qui essaient d'associer vie privée et vie professionnelle et pour les parents qui s'investissent en tant que représentant du personnel, dans un syndicat pour la défense des salariés.

Ainsi aujourd'hui, en programmant la réunion ce mercredi notre syndicat est dans l'impossibilité de siéger au complet, nous le regrettons et nous nous excusons vis-à-vis des agents du SDMIS.

Notre comité social se réunit dans une période particulière où la question sociale est portée au premier rang des attentes des agents du service public et en particulier des agents SDMIS.

La forte augmentation du coût de la vie dans le contexte de crise internationale donnent encore davantage de pertinence à l'urgence d'une revalorisation d'une ampleur inédite du point d'indice afin d'atténuer les pertes subies depuis le début de la politique de gel en 2010.

Ce que nous voulons est simple :

- C'est le rétablissement du pouvoir d'achat en augmentant les salaires,
- C'est pouvoir travailler dans les meilleures condition
- C'est pouvoir profiter d'une retraite en bonne santé à taux plein.

Il est urgent d'opérer une rupture avec ces politiques d'austérité et de démolition des services publics et construire un autre modèle de société par des transformations économiques, sociales et environnementales.

Concernant la transition écologique, sachant que le travail est au cœur des préoccupations et des évolutions sociétales, sociales et environnementales elle doit se faire avec les salariés : ce sont eux les meilleurs experts de leur travail, ils peuvent faire des propositions.

Pour conclure, nous pourrions améliorer nos vies en changeant le travail et nous ne pourrions pas préserver l'environnement sans justice sociale.





Un syndicat d'action

et pas de salon

Compte rendu du CT du 15 juin 2022

1. Mise en œuvre des dispositions de la loi du 25 novembre 2021 - loi MATRAS :

Avis CGT : **POUR**,

Le but de cette loi est de donner au pompier la possibilité de pratiquer **8 nouveaux gestes en prescription médicale**. Elle vise aussi à **recentrer les interventions SP** sur leurs vraies missions.

2. Convention cadre C2021-007 HCL-SDMIS pour la période 2021-2024 :

Avis CGT : **POUR**,

Quelques ajustement de la convention HCL-SDMIS pour l'application de la loi Matras.

3. Plan d'actions du SDMIS en faveur de la transition écologique pour la période 2022-2027 :

Avis CGT : **POUR**,

4. Recours au vote électronique par internet comme modalité exclusive pour les élections professionnelles de décembre 2022 :

Avis CGT : **CONTRE** (SUD : abstention, CGC AS : pour, CFTC : pour),

La **CGT SDMIS s'interroge sur le rôle du CT** dans notre établissement. En effet, à quoi bon ouvrir les débats lors de cette instance **si les décisions prises et inscrites sur le PV ne sont pas prises en compte**.

Lors du dernier PV, à la demande de notre organisation, le directeur des ressources humaines s'était engagé à retranscrire sur le courrier donnant l'accès aux site de vote Voxaly, l'interdiction de céder ses codes personnels à autrui pour voter à sa place.

Nous rappelons que la cour de cassation avait décidé le 3 octobre 2018, que le vote par autrui au sein d'un vote électronique provoque la nullité des élections et ce, même en l'absence de fraude.

Nous vous demandons de rectifier cette erreur, cet oubli, probablement involontaire, je suppose par une note d'information dans les plus brefs délais afin que tous les salariés soient informés.

Vu que les préconisations ne sont pas appliquées, nous votons contre, si le vote électronique était sûr il serait utilisé pour les présidentielle, les législative, et même pour les élections de notre comité social (CASC).

